

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 12 novembre 2012

Nombre de conseillers élus	Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire
11	
Conseillers en fonction	Conseillers présents : FOURNIER C. / DOSSMANN M. / HINDENNACH G. / RIFF D. / KREMMEL M.L.
11	FALK E // WOLFF B.
Conseillers présents	Conseillers absents : SCHARSCH J. / KEITH H. / HEIM C.
8	

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2012 :

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2012.

Remplacement de Mme Carine KALSCH durant son congé de maladie :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mlle DIEMER Audrey qui a remplacé Mme KALSCH Carine, pendant son congé de maladie a mis un terme à son contrat pour des raisons personnelles. Il y a donc de nouveau lieu de pourvoir au remplacement de Mme KALSCH Carine qui est toujours en congé de maladie et ce pour l'instant jusqu'au 25 novembre 2012. Il a reçu la candidature de Mme Geneviève CAULIER, domiciliée 3, rue Principale à Saessolsheim et propose de l'engager aux mêmes conditions de durée de travail et de rémunération que Mme Carine KALSCH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager, pour une durée d'un mois, à partir du 7 novembre 2012, Mme Geneviève CAULIER, en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe, avec une durée hebdomadaire de service de 16 h et une rémunération correspondant à l'indice 313.

Lecture détaillée du compte rendu de la commission voirie-bâtiments réunie le 15 octobre 2012 :

Mme Christiane FOURNIER donne lecture du rapport de la commission voirie-bâtiments et apporte les précisions nécessaires quant aux études et propositions faites par la commission pour les points suivants :

- toiture de la mairie
- panneau d'affichage informatif sur la commune
- défibrillateur pour l'espace communal
- aménagement de la route de Saverne

M. le Maire précise que ces différents points constituent le programme des prochains travaux et feront l'objet de délibérations ultérieures.

Réfections de chaussées :

M. Michel DOSSMANN rapporte que la commission voirie-bâtiments a aussi évoqué les nids de poule et affaissements de chaussées qui constituent des dangers pour les usagers de la route en plusieurs endroits du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réparer ces dégradations de chaussée par la société STRATEGE qui procède actuellement au remplacement de la conduite d'eau dans la rue Principale, charge le Maire de négocier avec cette entreprise pour faire réaliser ces travaux à un moindre coût.

Carte scolaire 2012/2013 :

1 retrait des communes de Schwenheim et de Lochwiller du SIVOS du Sternenberg :

Vu la décision du conseil municipal de Schwenheim en date du 7 novembre 2011 demandant le retrait de la commune du SIVOS du Sternenberg,

Vu la délibération du SIVOS du 29 octobre 2012 acceptant le retrait de la commune de Schwenheim ainsi que la modification des statuts qui en découle,

Vu les articles L5211-19 du code général des collectivités territoriales,

Après discussion, le conseil municipal décide, l'unanimité, d'approuver le retrait de la commune de Schwenheim du SIVOS et de modifier les statuts du SIVOS en conséquence.

Vu la décision du conseil municipal de Lochwiller en date du 19 décembre 2011 demandant le retrait de la commune du SIVOS du Sternenberg,

Vu la délibération du SIVOS du 29 octobre 2012 acceptant le retrait de la commune de Lochwiller ainsi que la modification des statuts qui en découle,

Vu les articles L5211-19 du code général des collectivités territoriales,

Après discussion, le conseil municipal décide, l'unanimité, d'approuver le retrait de la commune de Lochwiller du SIVOS et de modifier les statuts du SIVOS en conséquence.

2 Adhésion de communes

adhésion au Sivos du Sternenberg des communes de Westhouse-Marmoutier, Kleingoeft et Knoersheim.

Vu le souhait exprimé par les communes de Westhouse-Marmoutier, Kleingoeft et Knoersheim, en vue d'adhérer au Sivos du Sternenberg

Vu la délibération du comité directeur du SIVOS du Sternenberg en date du 29 octobre 2012 approuvant l'adhésion des communes de Westhouse-Marmoutier, Kleingoeft et Knoersheim à compter du 1^{er} septembre 2013,

Considérant qu'en vertu de l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres sont amenés à se prononcer sur l'adhésion de ces trois nouvelles communes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

-l'adhésion des communes de Westhouse-Marmoutier, Kleingoeft et Knoersheim à compter du 1^{er} septembre 2013,

-la modification des statuts qui en résulte.

CREATION DE SERVICES COMMUNS – INFOGRAPHIE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des moyens et des ressources entre la Communauté de Communes et les Communes membres, il est proposé de créer deux services communs.

Le premier serait chargé de l'infographie, tandis que le second gèrerait les aspects liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Pour encadrer les modalités pratiques de ces mutualisations, deux conventions doivent être formalisées entre la Communauté de Communes et toutes les Communes membres (voir les projets de conventions ci-joints).

Par ailleurs, la création d'une commission chargée du suivi de l'exécution de ces conventions de mutualisation est prévue. Il a été décidé de créer une commission unique pour toutes les mutualisations qui auront lieu entre la Communauté de Communes et les Communes membres. Les membres élus ont été désignés lors d'une séance du Conseil Communautaire.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de conventions de création de services communs ci-annexés,

Vu les délibérations n°2012-83, n°2012-84, et n°2012-85 du Conseil communautaire du 25 octobre 2012,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver la création d'un service commun chargé de l'infographie entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune de Saessolsheim,
- b) d'approuver la création d'un service commun chargé des technologies de l'information et de la télécommunication entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune de Saessolsheim,
- c) d'autoriser le Maire à signer les conventions y relatives et leurs éventuels avenants,
- d) d'acter la création et les modalités de désignation des membres de la commission unique chargée du suivi de l'exécution des conventions de mutualisation.

Rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne :

En application de l'article L521-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2011 accompagné du compte administratif 2011 de la Communauté de communes de la Région de Saverne sont communiqués au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Taxe d'aménagement dans les secteurs d'ouverture de la carte communale :

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-14 ;

Vu la délibération du 7 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer sur les secteurs d'ouverture de la carte communal (plan ci-joint) un taux de 5 % ;
- d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Demande de subvention de l'ASAMOS pour la saison musicale 2013 :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention de l'Association des Amis de l'Orgue de Saessolsheim pour la saison musicale 2013. Cette dernière, pour équilibrer son budget, sollicite une participation communale de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à l'ASAMOS une subvention de 1 500 € pour la saison musicale 2013.

Remise en état du coffre fort de l'église :

M. Michel DOSMANN rend compte au Conseil Municipal du vol par effraction qui a été commis à l'église et signale la présence d'un coffre fort qu'il faudrait remettre en état de fonctionner pour assurer une meilleure protection aux objets précieux de l'église. Il sollicite la commune pour prendre en charge ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge la remise en état du coffre fort de l'église et de demander une participation au Conseil de Fabrique équivalente au montant hors taxe des travaux, à savoir 896€.

Divers :

Mme Christiane FOURNIER présente un document portant sur le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Alsace.

Elle signale que la commune organisera le 24 novembre la collecte de la banque alimentaire et participera à la bourse aux livres organisée par la section Patrimoine et Tradition.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 15 novembre 2012.

Le Maire